

LA FEUILLE D'AULNE

Mai 2021

n°27



Sommaire

Le mot du Maire page 2

Vie Locale page 3 à 8

Vie associative page 9 à 11

Info page 12

La parole est à l'opposition page 6



Numéros utiles :

MAIRIE

Tous les jours de 8h à 12h
et de 14h à 17h

le lundi de 17h à 19h

Fermé le Mercredi matin
et le Samedi.

Tél : 05 61 68 02 04

Site : www.verniolle.fr

Mail : verniolle.mairie@wanadoo.fr

ENFANCE ET JEUNESSE :

Ecole Maternelle : 05 61 69 53 60

Ecole Élémentaire : 05 61 69 59 68

Alae Maternelle : 05 61 69 53 60

Alae Élémentaire : 05 61 69 78 50

Crèche : 05 61 60 88 79

Cantine : 05 61 69 54 16

Médiathèque : 05 61 69 48 87

NUMÉRO D'URGENCE :

Pompier : 18

Gendarmerie : 17

S.A.M.U : 15

Urgence : 112

Centre Hospitalier : 05 61 03 30 30

Centre Antipoison : 05 61 77 74 47

ENEDIS : 09 72 67 50 09

(sécurité dépannage)

G.D.F. : 08 00 47 33 33

(sécurité dépannage)

SMDEA : 05 61 04 09 00

SMECTOM : 05 61 68 02 02

Le mot du Maire

Pratiquement 1 an de fonctionnement et la clôture du compte administratif nous conduit à faire un 1er bilan de ces quelques mois, sachant que nous sommes responsables uniquement de 8% environ des dépenses d'investissement (16 000 € sur un total de 192 000 €)

Nous avons passé beaucoup de temps en début de mandat à remédier à des désordres, qui certes ne se voient pas, mais qui néanmoins dérangent le bon fonctionnement au quotidien : réalisation des préconisations émises par les différents bureaux de contrôle, réparations sur le toit de la mairie, de la nouvelle école élémentaire, des malfaçons constatées après les travaux récents de la cantine, de la maternelle ou de l'ALAE. Tout n'est pas encore réglé à ce jour et notre priorité reste la préservation du patrimoine.

Des travaux de grosses réparations sont prévus sur les toitures du foyer rural et de l'église. La peinture des volets de la mairie (gros chantier !) est envisagée, avant que la dégradation soit irrémédiable.

Nous avons engagé le Plan Local d'Urbanisme (PLU), document déterminant pour se projeter vers le Verniolle de demain. Bien que la Communauté d'Agglo se pose la question d'engager un PLUI à l'échelle intercommunale, le Conseil Municipal a fait le choix d'anticiper cette démarche, d'avoir une connaissance approfondie du village et d'être en mesure d'en dégager les perspectives pour les années futures, tout ceci, bien sûr en accord avec les contraintes du SCOT (schéma de cohérence territoriale).

La sécurité, le stationnement et la circulation font partie de nos préoccupations. A l'heure où la Communauté d'Agglo met en place un plan vélo et prépare une politique de déplacement sous forme de liaisons douces, de transport en commun et/ou de covoiturage, la multiplication des voitures par foyer nous contraint à rechercher des espaces de stationnement. Une étude d'aménagement de certains axes routiers a été demandée au CAUE (organisme départemental gratuit). La phase de réalisation engendrera des dépenses qui ne peuvent pas être prises en compte dans le prochain budget. Des recherches de financement sont en cours.

Nous espérons pouvoir compter sur la civilité des Verniollais pour « lever le pied » quand ils roulent dans le village et respecter les aires de stationnement.

Nous sommes attentifs à la propreté du village, mais sa superficie est importante et tout ne va pas aussi vite que nous le souhaiterions. Il est prévu de mettre un peu de couleur dans les jardinières ou espaces prévus à cet effet grâce à des plantations florales et vous invitons à participer en fleurissant vos devant de porte.

Nous sommes régulièrement sollicités pour les gênes occasionnées par des déchets verts ou ménagers négligemment jetés en bord de route ou à côté des containers ! Un système de vidéosurveillance pourrait être mis en place si cette situation perdurait.

La station de lagunage pose toujours épisodiquement des soucis, Le SMDEA est régulièrement sollicité.

Nous espérons pour 2022 pouvoir répondre à la demande de construction d'un club House faite par le tennis club et attendu depuis plusieurs années.

Le service de la cantine se développe peu à peu. Depuis septembre 2020 le nombre de repas fabriqués a augmenté, ce qui permet de diminuer le déficit structurel de ce service. De nouveaux clients sont prévus pour septembre 2021.

Nous constatons et encourageons le développement des commerces de proximité. Nous saluons l'installation d'un boucher et attendons avec impatience la magnifique terrasse du restaurant. Nous espérons nous y retrouver sans trop de contraintes. Nous vous engageons à fréquenter et donc à faire vivre ces petits commerces.

Enfin, il faut bien dire qu'eu égard aux capacités financières de la commune, les perspectives pour 2021 seront aussi austères que celles de la deuxième moitié de 2020. L'objectif étant la constitution progressive d'une capacité d'autofinancement suffisante pour envisager plus sereinement l'avenir.

Le compte administratif 2020 et le budget prévisionnel 2021 a été voté le 13 avril et nous lui réservons une page spéciale (en cours d'élaboration).

Nous attendons avec une grande impatience la réouverture des salles et boutiques fermées. Nous vous recommandons de rester prudents, de prendre soin de vous, de respecter les gestes barrières et par là même de prendre soin des autres.

Annie BOUBY



Scène d'incivilité, rue de la République... ↗ sur les rives du Crieu... ↗

Des dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants ont été constatés sur la commune.

C'est un acte d'incivisme.

L'article (art. R. 632-1 et 635-8) du code pénal rappelle que tous dépôts de déchets (dont les abandons d'épaves) sont interdits sur le terrain public et le terrain d'autrui.

Ces dépôts sauvages entraînent une pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Cela génère des nuisances de pollutions visuelles et olfactives mais aussi des risques d'incendie, de blessures et d'intoxication; d'autant plus que l'ensemble des déchets dispose d'une filière de collecte appropriée.

Exemples d'infractions	Textes de loi	Textes fixant les sanctions	Peines prévues
Dépôt de déchets hors des points de collecte, y compris sur espace privé	Code pénal art. R.633-6	Code de l'environnement, art. R541-76	Contravention 3e classe, soit 450€ maximum
Dépôt hors des points de collecte, d'une épave de véhicule ou de déchets transportés avec l'aide d'un véhicule	Code pénal art. R.635-8	Code de l'environnement, art. R541-77	Contravention de 5e classe, soit 1 500€ (3000€ en cas de récidive)

✓ La commune et le SMECTOM testent plusieurs opérations de broyage. *Du broyat ? pour quoi faire ?*
 Pour réduire les déchets végétaux, à utiliser dans votre jardin, équilibrer et structurer votre compost.



“ **Portrait de Melvyn MATINHOS**
 Arrivé à l'âge de 3 ans à Verniolle, Melvyn, 15 ans est passionné par la terre.
 Actuellement au lycée agricole de Pamiers en classe de 3ème, il souhaite poursuivre son cursus vers un Bac Pro Elevage. Ce qu'il aime ; Entretien son jardin, ses 100 plants de tomates ainsi que ses poules et coqs !
 Cela fait maintenant 5 ans qu'il entretient les jardinières du Sabarthès ainsi que la place qu'il trouvait bien triste. « J'aime cette ambiance de village, discuter avec les gens, c'est convivial. J'aime aider les gens et entretenir mon village. Je ne pourrais pas partir de Verniolle » Une belle initiative citoyenne qu'il faut souligner et encourager. Bravo à lui ! ”

Hameau du Sabarthès ... ↗

↖ Broyage sur la commune ...



Les déchets verts :



La gestion des déchets verts va être modifiée.

Il sera toujours possible de les déposer au SMECTOM mais ils ne seront plus collectés. Le service du grappin est supprimé ainsi que les bennes et les bacs.

Il va falloir gérer autrement tous ces déchets, optimiser le compostage, se lancer dans le broyage, remettre en question des habitudes...

Selon la quantité de branchages ce sera plus ou moins compliqué.

Même les communes se verront facturer leurs apports de déchets verts.

Vie Locale !

La circulation : la vitesse

C'est sur tous les axes du village que l'on peut constater des infractions routières. Certains axes (avenue des Pyrénées, avenue de la Halte) sont plus empruntés, d'autres sont très étroits.

Il est certain que des aménagements sont nécessaires dans tout le village. Cela a un coût et ces aménagements se feront très progressivement. Il ne s'agit pas de mettre des "stop" pour casser la vitesse, ou de poser des ralentisseurs à tout va pour montrer que l'on traite le problème.

Le comptage fait Avenue des Pyrénées, montre que peu de véhicules roulent au delà de 50km/h, mais certains ont une vitesse vraiment excessive.

Ce n'est pas seulement à l'intérieur du village que les excès de vitesse sont commis, toutes les petites routes qui nous entourent sont dangereuses.

Info : l'Ambroisie

L'AMBROISIE PROVOQUE
ALLERGIES, CONJONCTIVITE,
ASTHME, URTICAIRE...

**EN LA DÉTRUISANT,
AGISSONS ENSEMBLE POUR PRÉSERVER
NOTRE SANTÉ**

www.ambroisie.info

Le Broyat :

**Opération broyage
d'Avril réussie !**

Votre commune & le SMECTOM mettent à votre disposition un Kiosque à broyat près de chez vous. Venez déposer vos branchages dans votre kiosque aux ateliers municipaux du 23/08 au samedi matin 29/08

Une opération de broyage aura lieu le 01/09. Vous pourrez venir récupérer du broyat durant 15 jours à partir du 01/09.

Nouveau rendez-vous le 01 /09



Le stationnement :

Dans le centre des rénovations et des transformations de bâtiments ont été réalisées sans que suffisamment de places de stationnement soient imposées, parfois celles qui l'ont été sont difficiles à faire respecter. Tout le monde ne pourra pas se garer devant sa porte sans gêner son voisin, les piétons et parfois même la circulation.

Il y a pourtant des parkings disponibles mais à quelques centaines de mètres, parfois quelques dizaines, rien n'y fait.

Si ceux qui ont une cour garent leur véhicule chez eux ce sera quelques places de gagnées. Cela demande de changer des habitudes et de penser aux autres... Certaines voitures ou campings car ventouses pourraient être déplacés sur un parking.

Entretien des bas-côtés, talus et fossés en bordure des chemins communaux :

Vie Locale !

En accord avec les dernières orientations nationales visant à préserver la biodiversité, l'équipe municipale revoit la stratégie concernant l'entretien de ces « morceaux de nature », souvent derniers endroits non cultivés et non traités, et donc réservoirs possibles de biodiversité.

– Les bas-côtés de routes et chemins:

Ils seront tondus à l'épareuse sur une seule largeur de coupe de l'engin, des 2 côtés de la voie, plusieurs fois par an, pour permettre aux véhicules de se croiser en toute sécurité. Seront plus largement dégagés quelques endroits stratégiques (carrefours, virages) pour permettre une bonne visibilité.

– Les talus :

Ils ne seront plus tondus, pour permettre le développement de plantes diverses et d'arbustes, qui maintiennent la terre, évitent les effondrements et favorisent la vie sauvage.

– Les fossés et galages :

Ceux-ci seront nettoyés en fonction de leur état, uniquement lorsque des plantes (ronces, arbustes) gêneront le libre écoulement des eaux de pluie. Certains devront être recreusés, car certains champs ou talus s'y sont effondrés.

– Sauvegarde et plantations :

Certains arbres et arbustes poussés cette année sur divers talus ont été marqués et préservés .

Il y a actuellement en projet des plantations de haies variées d'arbustes et d'arbres locaux, sur des terrains communaux et privés (agriculteurs et particuliers) et à des prix étudiés... Les personnes intéressées par ce projet peuvent s'adresser à la Mairie

Le moustique tigre :

Déjà depuis plusieurs années il a envahi l'Ariège. Nous avons tous un rôle à jouer. Il faut supprimer un maximum de lieux où il peut se développer ! Particulièrement résistant et adapté à l'environnement humain, le moustique tigre se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains ainsi que dans des zones urbaines très denses. Il prolifère dans toutes sortes de récipients et réservoirs d'eau artificiels : vases, pots, fûts, bidons, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots, vieux pneus...

Pour éviter la prolifération de cette espèce, à l'échelle individuelle, détruire les lieux de ponte :

- videz régulièrement ou supprimez les coupelles sous les pots de fleurs, vases... ou remplissez-les de sable afin de conserver l'humidité sans qu'il y ait d'eau stagnante ;
- videz puis retournez, ou mettez à l'abri de la pluie les seaux, le matériel de jardin, et les récipients divers ;
- recouvrez les bidons de récupération d'eau à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu ;
- introduisez des poissons dans les bassins d'agrément : ils mangeront les larves de moustiques.

Le moustique tigre se repose principalement dans la végétation. Entretien son jardin, élaguer les arbres, débroussailler les haies et les herbes hautes, éviter le stockage de débris végétaux permettent de limiter les lieux de repos du moustique tigre.



Il est rayé blanc et noir et mesure moins de 0.5 centimètre !

Prévenir sa prolifération



Détruire les lieux de ponte : vider puis retourner seaux, coupelles, vases...



Éliminer les lieux de repos du moustique en entretenant son jardin



Favoriser le développement de ses prédateurs : hirondelles, libellules,...

S'en protéger



Porter des vêtements longs, amples et clairs



Utiliser des répulsifs cutanés en suivant les précautions d'emploi indiquées



Utiliser des moustiquaires



Bourg Centre

DES PANNEAUX ONT ÉTÉ POSÉS PAR LA RÉGION
DANS TOUTES LES COMMUNES BÉNÉFICIAIRES DU
DISPOSITIF BOURG CENTRE MIS EN PLACE
PAR LA RÉGION OCCITANIE EN 2017.

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire, la Région a décidé de renforcer son soutien aux communes qui ont un rôle de centralité pour la revitalisation de leur centre bourg et ainsi renforcer leur attractivité et leur développement.

Sur la communauté d'agglomération du Pays de Foix Varilhes, 4 communes qui répondaient à ces critères sont concernées : Varilhes, Montgaillard, Saint Jean de Verges et Verniolle.

Les aides vont de 15 à 30 % des dépenses éligibles avec un plafond selon le type de travaux.

Notre commune en a bénéficié en partie pour le logement situé au-dessus de la poste (les travaux ne correspondant pas totalement aux critères définis). D'autres projets prévus ont été abandonnés (halle devant la mairie, maison des associations) parce que le reste à charge est trop important pour les finances de la commune et ces travaux considérés comme non prioritaires.

Cependant, notre commune reste inscrite dans le dispositif et nous espérons continuer à porter le projet d'aménagement d'une liaison douce (piétons, vélos) en direction de la zone Delta Sud.

La parole est à l'opposition :

Tous les membres de la liste Verniolle AVENIR souhaitent à toutes les personnes ayant été confrontées au COVID un prompt rétablissement. Continuons à maintenir les gestes barrières pour le bien de tous.



Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau commerçant qui est venu compléter la liste des nombreux commerces de notre village. Merci à Olivier Boucher Charcutier Traiteur Ô MOUN PAÏS.

Depuis quelques jours des panneaux annonçant que Verniolle est désormais Centre Bourg ont fleuri chaque entrée de notre village. Nous devons remercier l'équipe municipale sortante et notre ancien maire, Numen MUNOZ, d'avoir défendu auprès de la région Occitanie, les intérêts de notre commune, avec l'obtention de ce label. Verniolle pourra ainsi bénéficier de nombreux avantages pour les projets A VENIR.

Continuons à prendre soin de nous tous, nous devons tenir ensemble.

Numen, Nathalie, Cédric et Emmanuelle





Nuisances sonores & Bruits de voisinage :

RÉGULIÈREMENT DES HABITANTS DE LA COMMUNE S'ADRESSENT À LA MAIRIE POUR SE PLAINDRE DE DIVERSES NUISANCES, SONORES EN PARTICULIER : CHIENS ABOYANT SANS LIMITE, TONDEUSES OU AUTRES APPAREILS À TOUTE HEURE, FÊTES TARDIVES

BIEN SOUVENT UN PEU DE LOGIQUE, DE RESPECT ET DE DISCUSSION RÈGENT CETTE SITUATION.

On se rend vite compte que certains n'ont même pas conscience qu'ils gênent leur voisinage et par contre, d'autres se moquent de déranger. Avec pour prétexte leur liberté ?! Vivre dans un village appelle naturellement au respect.

Il ne s'agit pas ici de culpabiliser les responsables du moindre bruit, nous en faisons tous un peu et on entend plus facilement le bruit du voisin que le sien.

Il s'agit de parler de respect mutuel afin de bien vivre ensemble.

IL N'Y A PAS ENCORE D'ARRÊTÉ MUNICIPAL. EST IL NÉCESSAIRE D'EN FAIRE UN ?

- N'est il pas logique de faire une pause tondeuse (ou autre bricolage) entre 12.00 et 14.00, quand les voisins prennent leur repas, ou après 19.00 ?
- Ne serait-il pas logique de garder le dimanche après- midi au calme comme cela est demandé par arrêté dans de nombreuses communes voire certains départements ?
- Est-il normal d'ignorer les aboiements permanents de son chien sous prétexte que nous sommes à la campagne ?

Chantier à Verniolle :

**PRIORITÉ AUX JEUNES
DE 11 À 17 ANS !**

**DU 17 AU 19 FÉVRIER
DE 9H00 À 19H00**

Après trois jours de chantier, le PAAJIP a fait vivre l'information dans le village avec la Mairie : les événements de la médiathèque et des associations peuvent désormais être affichés sur le panneau d'informations.



Vie Locale !



« Originaire de l'Hérault, Olivier a choisi le village de Verniolle pour installer sa Boucherie-Charcuterie-Traiteur avec sa femme Marlène et ses 6 enfants. Ils sont installés en Ariège depuis maintenant 3 ans, et son revenu vivre dans le département d'origine de Marlène.

Ce passionné, fort de ses 20 ans d'expérience, a fait son apprentissage auprès de son grand-père, et avait ouvert plusieurs Boucherie charcuterie aux alentours de Sète, où les produits ariégeois étaient déjà présents sur son étal et sur les marchés. C'est donc tout naturellement qu'il a choisi de développer la production locale dans sa nouvelle boutique à Verniolle. On pourra retrouver du fromage, de la charcuterie, de la viande, des plats cuisinés, et produits d'épicerie fine. Mais pas uniquement !

Des créations originales vous seront également proposés comme le « Pain au boudin » qui a valu à Olivier la 2ème place au Championnat d'Europe de pâté en croûte.

Marlène et Olivier sont ravis de leur installation et tiennent à remercier les habitants qui ont répondu présents dès l'ouverture le 31 Mars 2021. Nous souhaitons donc la bienvenue à ce jeune couple et ses enfants dans notre village de Verniolle. »



Ouvert de 9h-12h et de 16h-19h. Fermé le Lundi et le Mercredi après-midi
sur Facebook : Boucherie o moun país

Le Così Fan Tutte

« Après 30 ans passé au Pas le la Case, à la tête d'un restaurant, Luc et sa femme ont fait le choix de venir s'installer en Ariège pour se rapprocher de leur famille.

Le restaurant « Le Così fan tutte » a ouvert ses portes à Verniolle depuis le mois de février 2020. Malheureusement la crise sanitaire ne leur a pas facilité la tâche, mais le restaurant montre son dynamisme et son enthousiasme en vous proposant chaque semaine de la vente à emporter allant des plats du jours variés, des pizzas, des salades, des crêpes, des fruits pressés, des smoothies etc...jusqu'aux plats sur commande (paellas, zarzuela, fideua).

Cet été, la grande nouveauté sera la proposition d'un grand choix de glaces artisanales (38 parfums) que vous allez pouvoir apprécier sous une agréable terrasse couverte construite pendant le confinement. Nous leur souhaitons une bonne continuation et surtout une bonne réouverture afin d'aller déguster la bonne cuisine de Luc et sa femme »



→ 2 Place de l'Hôtel de Ville 09340 Verniolle 05 61 68 88 89
sur Facebook : Le Così Fan Tutte Verniolle

JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS
26 ET 27 JUIN 2021



CHÂTEAU DE FICHES

Ateliers et Conférence
"Communiquer avec les arbres"

Laurent Winsback, sylvothérapeute



Ateliers adultes et activités enfants (à partir de 7 ans) :
Samedi à 16 h, Dimanche à 10h
Conférence : Dimanche à 16h

Sur réservation

Tél. 06 70 07 35 83

adultes : 10€, enfants : 2 €

Visites du château : samedi 14h, 15h, 16h et dimanche 14h, 15h, entrée 2 €

Samedi 26 juin et dimanche 27 juin
"journées du patrimoine de pays"
sur le thème de l'arbre.

Ateliers pour adultes et conférence
" Communiquer avec les arbres"
avec Laurent WINSBACK, sylvothérapeute : 10€

Ateliers pour enfants à partir de 7ans :

confection herbiers, reconnaissance
arbrisseaux , arbres du parc du château : 2€

Samedi à 16h, Dimanche à 10h,
Conférence à 16h

SUR RESERVATION UNIQUEMENT

Visites du château (entrée 2€) :

Samedi à 14h, 15h, et 16h
Dimanche à 14h et 15h

Renseignements et réservations 06 70 07 35 83
ou chateaudefiches@gmail.com

En prévision : nouvel Escape game, Murder party,
soirée astronomie, et autres.. dates à définir !

VAL

Verniolle Activités Loisirs

La saison avait bien débuté en septembre, mais avec le 2ème confinement fin octobre, les ateliers du VAL comme toutes les associations ont cessé leurs activités.

Depuis les responsables et les animateurs sont restés en contact dans la mesure de leurs moyens avec les adhérents selon les différentes activités.

Nous envisageons si les directives sanitaires le permettent de reprendre certains cours en extérieur.

Nous sommes conscients des difficultés que le manque de loisirs peut occasionner, mais protégez-vous et souhaitons de nous retrouver le plus tôt possible, afin de partager à nouveau des moments sympathiques et conviviaux.



COVID-19

Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

VOUS AVEZ FAIT UN BOUT DE CHEMIN ENSEMBLE
ET ILS VOUS ONT PROTÉGÉS

ILS MÉRITENT COMME TOUS LES AUTRES DÉCHETS
LEUR PLACE DANS LA POUCELLE



**NE LES
ABANDONNEZ PAS
PAR TERRE**

"Esperanto-Ariège" n'a pas pu fêter dignement ses cinquante ans en 2020... ce sera donc « 50 + 1 » !

Nous préparons les événements de l'automne, certains que la pandémie se sera calmée et nous permettra (avec encore quelques précautions) de présenter en divers points du département des cours, des spectacles, des conférences etc. qui nous ont tant manqué !

Et Verniolle ne sera pas oubliée, Verniolle où se trouve notre siège social et tant de traces de l'activité de Raymond PONS et son épouse Simonne (notre Présidente d'honneur qui vient de fêter ses 96 ans), d'Edwige PORTES, de Pauline MONTANE, de quelques autres habitants et de nombreux élèves tout au long de ce demi-siècle.

Notre prochain activité statutaire (retardée par les restrictions sanitaires) sera notre Assemblée Générale. Elle se déroulera le samedi 15 mai à 15 heures à la Salle des Associations (dans le respect d'éventuelles conditions présentées en temps voulu par le Gouvernement).

L'ordre du jour en sera (après accueil des nouveaux adhérents et des visiteurs) :

- Rapports moral, financier et d'activité par les membres du Bureau sortant - Projets pour ce qui reste de l'année (reprise des cours dans le département, fêtes mentionnées plus haut, inaugurations à Laroque d'Olmes et Montbel etc.) - Questions diverses posées par les adhérents - Election du nouveau Bureau de l'association - Une partie culturelle "surprise" - Traditionnel "Pot de l'Amitié".

L'espéranto, qu'es aco ?

L'ESPÉRANTO est une langue transnationale dont le nom signifie : « celui qui espère ». Tel était le pseudonyme de l'initiateur de cette langue : le Docteur ZAMENHOF, médecin et linguiste, qui la proposa en 1887, à Varsovie.

Conçue avec précision, l'ESPÉRANTO est facile à apprendre, même seul ou par correspondance. Sa facilité résulte d'une grammaire régulière et d'un système de dérivation qui permet de créer, d'une façon naturelle, les mots, à partir de racines internationales.

L'évolution et l'enrichissement de la LANGUE sont assurés par l'usage : correspondances, rencontres, voyages, littérature, sciences et techniques, moyens d'information, multimédia, relations professionnelles, chansons, théâtre, familles et même éducation des enfants.

La vie sociale et culturelle de la COMMUNAUTÉ ESPÉRANTOPHONE se développe surtout par des contacts individuels à l'étranger, dans des centres de stages et rencontres, dans les congrès et festivals internationaux, par les échanges sur la toile informatique et à travers l'activité des groupes locaux.

Par l'ESPÉRANTO, chacun peut établir, non seulement des contacts plus directs et sans discrimination avec des personnes ou familles de culture différente, mais aussi contribuer à la réalisation d'une communauté transnationale, dans le respect de toute identité.

Pour la communication internationale, pensez... ESPÉRANTO.

Quelques sites : <<https://lernu.net/fr>>, <<https://www.duolingo.com>>, <<http://www.kurso.com.br>>.

La Gym Volontaire Section Verniolle

La Gym Volontaire Section Verniolle a repris des cours en extérieur le samedi matin.

Deux séances ont été mises en place afin de respecter le nombre de participants et le protocole sanitaire.

Malgré des matinées fraîches nos adhérentes et adhérents restent plus que motivé(e)s afin de partager un moment sportif dans la convivialité de notre association.

Les cours sont dispensés par Thomas notre coach du jeudi.

Tout ceci en préservant les gestes barrières. Nous remercions la Mairie de nous avoir autorisé la pratique de ces cours en extérieur.





Les Ailes Bleues Verniollaises

QUELQUES NOUVELLES

PAR CES TEMPS DE CONFINEMENT.



Une Assemblée Générale à eu lieu en janvier 2021 et nous avons élu un nouveau bureau.

Mr Yves BOURNET a démissionné après de longues années de présidence.

Tous les membres l'ont remercié pour son implication depuis la création du club en 1984.

Il reste membre du bureau en tant que Vice-Président.

Mr Sylvain LHOTELLERIE a été élu comme Président et le nouveau bureau a été déclaré en Préfecture.

La liste des membres élus ce trouve ici : <https://abv-aeromodelisme.fr/LE-BUREAU>

Nous continuons nos activités de plein air en mode confinement et distanciation physique.

Le Club reste donc ouvert et accessible.

INFORMATION IMPORTANTE :

Exceptionnellement LA LICENCE ainsi que la cotisation du club 2021 est GRATUITE pour les moins de 18 ans
Tout membre du club doit être titulaire d'une licence FFAM (Fédération Française d'AéroModélisme) au nom du club "Les Ailes Bleues Verniollaises" et être à jour de sa cotisation.

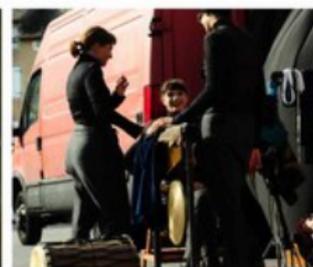
Pour tout renseignement complémentaire voir notre site : <https://abv-aeromodelisme.fr/>

Frédéric LAMOTTE
Secrétaire des ABV

THÉÂTRE iTiNéRANT LA PASSERELLE-

Le Destin de Chimène
sa vie, ses aventures et ses rêves.
Mardi 18 mai (heure non encore définie)

Si les conditions le permettent à cette date le THÉÂTRE iTiNéRANT LA PASSERELLE- jouera dans le petit jardin de la mairie, une représentation en direction des enfants en début d'après midi et une en direction du public en début de soirée



Elle s'appelle Chimène, elle vient de loin,
Elle vient d'un conte,
À la recherche du merveilleux du monde d'aujourd'hui

Un jeu théâtral à caractère épique, la présence des masques, un ensemble musical qui ponctue et souligne le jeu des comédiens, les coulisses apparentes, la scène et les gradins qui s'installent dans la journée au cœur des cités sont autant d'éléments qui définissent
Le Théâtre Itinérant La Passerelle
dans sa volonté de partager avec simplicité le plaisir du théâtre.

Les concerts du marché :

Cette année encore, le marché du dimanche sera animé par des petits concerts de 11h30 à 12h00 et il y en aura pour tous les goûts ! Une collation sera servie, offerte par la Mairie.



VERNIOLLE
 Marché de Plein Air
DIMANCHE 4 JUILLET
11H30



Nicolas RAIMONDO
 Accordéon

COLLATION OFFERTE PAR LA MAIRIE




A NOTER QUELQUES DATES :

- 4 Juillet avec Nicolas Raimondo (Accordéon)
- 11 Juillet avec le Cep'tuor (Ensemble de cuivres Classique et variétés)
- 1er Aout avec Quintête (Ensemble à vents / Classique)
- 8 Aout avec DRM (Musique traditionnelle)

L'AGENDA des RÉOUVERTURES

3 mai

ÉTAPE 1

- Couvre-feu maintenu
 - Télétravail maintenu
 - Statu quo sur les commerces
 - Réouverture des collèges avec une demi-jauge pour les classes de 4^e et 3^e
 - Réouverture des lycées en demi-jauge
 - Fin de l'attestation pour les déplacements en journée
 - Levée des restrictions pour les déplacements inter-régionaux
- *Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

19 mai

ÉTAPE 2
SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Couvre-feu décalé à 21h
- Télétravail maintenu
- Réouverture* des commerces
- Réouverture des terrasses, tables de 6 personnes maximum
- Réouverture* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis
- 800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- Réouverture* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs
- 800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés
- Rassemblements de plus de 10 personnes interdits

9 juin

ÉTAPE 3
SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Couvre-feu à 23h
- Assouplissement du télétravail
- Réouverture* des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (pass sanitaire)
- Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- Réouverture* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire)
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

30 juin

ÉTAPE 4
SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Fin du couvre-feu
- Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale
- Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire)
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- Les discothèques demeurent fermées